

Versailles, le 14 mars 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Serge Morvan, Préfet des Yvelines lance la Semaine de l'Industrie 2016 dans les locaux d'Airbus Defence & Space à Elancourt

Le lundi 14 mars, **Airbus Defence & Space SAS** recevait dans le cadre du lancement de la semaine de l'industrie **Serge Morvan**, Préfet des Yvelines, **Michel Laugier**, Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, **Jean-Michel Fourgous**, maire d'Elancourt et **Pascale Ribon**, Directrice de l'École Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile (ESTACA) pour une visite des salles blanches de l'activité électronique de Space Systems.

Les défis industriels avec le développement des commandes de **satellites** sont importants sur ce site **qui doit accélérer ses cadences de production d'équipements électroniques**. **Jean-Pierre Domenget**, Directeur Général d'Airbus Defence & Space a souligné ces enjeux lors de la visite.

Airbus Defence & Space a souhaité aussi mettre en valeur lors de cette matinée, les **coopérations locales que le Groupe développe avec les PME**. 14 d'entre elles ont été conviées à présenter leur activité et leurs projets de développement qu'Airbus Group Développement a contribué à financer.

Des étudiants de l'Estaca, également présents, ont pu identifier des **opportunités de stages ou d'emplois**. Des acheteurs d'Airbus et d'autres groupes du territoire ont également échangé avec ces fournisseurs potentiels.

Le Préfet Serge Morvan a clôturé cette matinée par une intervention sur **l'importance de la filière industrielle et de ses métiers d'excellence**. Il a salué **l'engagement d'Airbus** et a encouragé **les coopérations entre grands groupes et PME qui "sont essentielles et contribuent largement au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire"**. Le Préfet a terminé son propos en évoquant le dispositif **«Embauche PME»**, mis en place à la demande du Président de la République le 18 janvier dernier et qui vise à **alléger le coût du travail des TPE/PME**.

Cet outil s'adresse aux **entreprises de moins de 250 salariés. Jusqu'au 31 décembre 2016, pour toute embauche d'un salarié payé jusqu'à 1,3 fois le SMIC, l'employeur recevra, durant les deux premières années du contrat, une prime trimestrielle de 500 euros, soit 4 000 euros au total**. L'obtention de cette prime est **simple et rapide**. Il suffit d'en faire la demande sur www.embauchePME.gouv.fr ou par téléphone au 09.70.81.82.10.



1